

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
1 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 « 7 » soir.	1 « 20 » soir.	2 « 55 » soir.	3 « 56 » soir.	4 « 22 » soir.	5 « 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 « 39 » »
9 « 41 » »	5 « 50 » »	7 « 24 » »	8 « 46 » »	9 « 24 » »	10 « 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 19 Janvier.

Des affaires et des réformes, tel est le programme que la Chambre des députés doit adopter. Nous le disons dans l'intérêt général du pays, et nous le disons aussi dans l'intérêt particulier du Lot, qui a été victime de tant d'injustices.

Abordant cette thèse, comme nous l'avons déjà fait nous-même, le *Soleil* déclare qu'en 1878 les affaires doivent dominer la politique.

La politique, depuis plusieurs années, surtout en 1876, davantage encore en 1877, a assez entravé l'expédition des affaires les plus urgentes pour qu'enfin les affaires prennent leur revanche sur la politique.

La situation, d'ailleurs, comporte au suprême degré la prédominance des lois, des discussions et des votes d'affaires sur les débats d'un caractère purement politique.

Nous sommes déjà au 19 janvier. Le budget de 1878 n'est pas encore discuté et voté. Le budget de 1879 n'est pas même présenté.

Il y a une loi de révision des patentes, une loi de réforme télégraphique, une loi de réforme postale, qui sont des annexes importantes de ces deux lois de finances.

Il y a des traités de commerce qui soulèvent de nombreux et difficiles problèmes.

Il y a de grandes lois de chemins de fer qui touchent à des intérêts multiples et à des questions complexes, et dont la discussion a déjà été trois fois interrompue par une prorogation, une clôture de session et une dissolution.

Il y a enfin la grande loi d'administration de l'armée et la grande loi d'organisation municipale, toutes deux urgentes, surtout la première qui doit compléter le nouveau système d'organisation de nos forces militaires.

Combien de mois le Parlement a-t-il à consacrer à l'étude, à la discussion et à l'expédition de toutes ces lois, de toutes ces affaires dont le pays attend avec une légitime impatience, par des considérations diverses, le vote et la solution ? Cinq.

Encore ces cinq mois vont-ils être brusquement interrompus par la première session des Conseils généraux, qui commencera le 6 mai.

On voit que les mois, les jours, sont comptés au Sénat et à la Chambre, nous pouvons même dire que les semaines, les heures, les minutes, leur sont mesurées pour ce vaste travail législatif. Aussi, sénateurs et députés doivent-ils, plus que jamais, rivaliser d'activité.

Voici le passage important du discours prononcé jeudi par la reine d'Angleterre :

Les succès obtenus par les armes russes en Europe et en Asie, ont convaincu la Porte de la nécessité d'essayer de mettre fin à des hostilités qui causent d'immenses souffrances à ses sujets. En conséquence, le gouvernement du sultan a fait appel aux bons offices des puissances neutres cosignataires des traités relatifs à l'empire ottoman.

La plupart des puissances auxquelles cet appel a été adressé n'ont pas cru devoir satisfaire à cette demande et ont communiqué cet avis à la Porte.

La Porte, alors, a résolu d'adresser un appel séparé à mon gouvernement, et j'ai aussitôt consenti à m'informer auprès de l'empereur de Russie si

Sa Majesté impériale accueillerait des ouvertures en vue de la paix.

L'empereur, dans sa réponse, a exprimé son plus sincère désir de voir se conclure la paix, et a fait connaître en même temps son opinion sur la procédure à suivre pour atteindre ce but.

Des négociations ont eu lieu à ce sujet entre le gouvernement de Russie et la Turquie, par mon intermédiaire, et j'ai la sérieuse confiance que ces négociations peuvent amener finalement une solution pacifique des questions en litige et la fin de la guerre.

Aucun effort ne sera épargné par moi pour amener ce résultat.

Jusqu'à présent et tant que les opérations de guerre ont progressé, aucun des belligérants n'a enfreint les conditions sur lesquelles est basée ma neutralité ; je suis très disposée à croire que les deux parties sont également désireuses de les respecter autant que cela leur sera possible.

Tant que ces conditions ne seront pas enfreintes, mon attitude restera la même ; mais je ne puis me dissimuler à moi-même que si les hostilités devaient malheureusement se prolonger, quelque circonstance imprévue pourrait me faire un devoir d'adopter certaines mesures de précaution.

Ces mesures ne pourraient pas être prises d'une manière efficace sans qu'on y fût convenablement préparé. J'ai donc confiance dans la libéralité de mon Parlement, et je compte qu'il me fournira les moyens nécessaires pour obtenir ce résultat.

Les documents relatifs à cette affaire seront placés sans retard sous vos yeux.

\*\*\*

Des discussions très importantes ont suivi, à la Chambre des lords et à la Chambre des communes, la lecture du discours de la reine.

Dans la Chambre des lords, lord Beaconsfield a seulement répondu aux attaques rétrospectives. Le marquis de Salisbury, partisan de la paix, a indiqué au contraire les circonstances qui pourraient menacer les intérêts de l'Angleterre. « Le flot de la guerre, a-t-il dit, commence à monter sur des points où l'Angleterre a intérêt à ce qu'il ne s'étende pas. »

A la Chambre des communes, sir Stafford Northcote a déclaré que les propositions russes, si elles portent atteinte aux traités auxquels les puissances ont été parties, devront obtenir l'assentiment des puissances.

On voit que le cabinet est d'accord, ainsi que l'a affirmé lord Salisbury, sur l'éventualité des dangers pour les intérêts britanniques, ainsi que sur la demande éventuelle de subsides. Cependant, le discours de la reine est considéré par le *Times* comme ayant un caractère pacifique. Le *Nord* est du même avis ; seulement il craint que les Turcs n'y trouvent matière à espérer l'assistance de l'Angleterre, s'ils continuent la guerre, et qu'en conséquence il ne nuise au succès de négociations de Kasanlik.

On lit dans le *Soleil* :

L'agence Havas annonce que M. le maréchal Canrobert, après être arrivé à Rome a fait une visite au prince impérial d'Allemagne.

Nous ne voyons rien de parfaitement naturel et de parfaitement convenable dans cette démarche, et nous n'avons pas besoin de savoir ce qui s'est passé dans l'entrevue dont il s'agit pour être sûrs que l'attitude du maréchal a été digne, en tous points, de la haute situation qu'il occupe dans l'estime publique.

Mais quelle leçon pour les journaux qui récemment, exploitaient au profit de leurs mesquines

passions une entrevue tout aussi naturelle et tout aussi irréprochable entre un prince de la maison de France et l'héritier de la couronne d'Allemagne !

## CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 17 janvier.

La Chambre n'a pas tenu de séance, par suite de l'ordre du jour adopté mardi.

Le Sénat s'est réuni, malgré la cérémonie de la Madeleine, mais sa séance a été fort courte. M. Duclerc était assis au fauteuil de la présidence, en l'absence du duc d'Audiffret-Pasquier qui mariât aujourd'hui même, une de ses filles. M. Hérod, au nom de nombreux collègues, propose la motion suivante : « L'Italie célèbre aujourd'hui les funérailles du roi Victor-Emmanuel. La sympathie profonde de la nation française pour la nation italienne, le respect que mérite la mémoire du roi ami constant de la France ; roi qui fut vraiment constitutionnel et qui sut accomplir avec une inébranlable fermeté la tâche nationale qui lui était confiée.

» Nous nous faisons un devoir, ajoute l'honorable sénateur, de demander au Sénat de lever immédiatement la séance et de renvoyer à une séance ultérieure la discussion qui devait avoir lieu aujourd'hui. »

La motion a été adoptée.  
L'interpellation de M. Gavardie a été renvoyée à demain.

Les conloirs du Sénat sont déserts. A deux heures un quart, il y a à peine vingt sénateurs dans tout le palais. Les bureaux devaient nommer aujourd'hui la commission des finances c'est-à-dire du budget. Cette nomination a été renvoyée à un jour ultérieur.

La droite du Sénat a tenu une réunion ce matin chez M. Rodez-Bénavent. On s'y est occupé entre autres questions, de la prochaine élection d'un sénateur inamovible, sans prendre de décision, ainsi que des diverses questions dont peut être saisi le Sénat.

\*\*\*

Paris, 18 janvier 1878.

M. Léon Say, ministre des finances, et M. Cocher, sous-secrétaire d'Etat, ont été entendus par la sous-commission des finances. M. le ministre qui a gardé la parole pendant plus d'une heure, a exposé la situation générale du budget, qu'il considère comme très-bonne et devant encore s'améliorer dans le cours de la présente année.

Les excédants qui ont été considérables en 1877, permettent de combler les diminutions de recettes résultant de la réduction des taxes télégraphiques et postales. M. Léon Say accepte les réductions proposées par la commission du budget, sur les savons et sur l'impôt de la petite vitesse. L'impôt sur la petite vitesse qui rapportait 22 millions environ, sera supprimé complètement à partir du 1<sup>er</sup> juillet et l'impôt sur les savons qui s'élevait à quatre millions à partir du 1<sup>er</sup> avril, ou plutôt à partir du vote de la loi de Finances.

La sous-commission s'est également occupée, en présence du ministre et du sous-secrétaire d'Etat, des projets de M. de Freycinet et des ressources financières qui permettront d'en assurer l'exécution dans le plus bref délai. Il résulte des conversations échangées, qu'il sera possible de faire face aux premières dépenses par les moyens que nous avons déjà indiqués ainsi que par les plus-values du budget plus tard, s'il est nécessaire, le gouvernement aurait recours à un emprunt.

M. de Marcère a été entendu hier par la commission du colportage ; l'accord s'est établi sur tous les points fondamentaux du projet, notamment sur la substitution de la déclaration à l'autorisation. Il a été admis également que désormais les proprié-

taires de journaux pourraient se servir de leurs employés pour le colportage des journaux. Quelques observations ont été présentées par le ministre au sujet de publications et de dessins venant de l'étranger.

Le centre gauche a renouvelé son bureau. M. Martin-Feuillée a été nommé vice-président, et MM. des Roys et Renaut-Morlières, secrétaires.

Le rapport général du budget de 1878 est prêt. Dans quelques jours il sera soumis aux délibérations de la Chambre.

## Chambre des députés et Sénat.

La Chambre a nommé mardi, dans ses bureaux, deux importantes commissions d'un caractère exclusivement politique.

La première aura à examiner le projet de loi qui amnistie, sous des réserves spéciales, tous les individus condamnés ou poursuivis pour crimes, délits et contraventions par la voie de la presse ou de la parole, du 16 mai au 14 décembre 1877.

La seconde aura à examiner une proposition de loi qui tend à rendre rééligible, avant l'expiration de l'année présente, par la loi du 18 avril 1871, les maires et les adjoints élus par les conseils municipaux et révoqués sous le ministère du 17 mai.

Ces deux commissions appartiennent à la gauche. Leur décision sera favorable à ces deux mesures.

La Chambre n'a tenu ensuite qu'une séance publique sans intérêt et sans incident. Sur la proposition de M. Haentjens, elle a décidé que, s'associant au deuil de l'Italie, elle ne siégera pas jeudi, jour des funérailles de Victor-Emmanuel.

Le Sénat, qui était convoqué pour jeudi, ne se réunira également que vendredi, afin que les sénateurs puissent assister au service funèbre qui aura lieu à la Madeleine.

## LE SERVICE FUNÈBRE POUR VICTOR-EMMANUEL

Le service solennel qui a été célébré aujourd'hui à la Madeleine, en l'honneur du feu roi Victor-Emmanuel, avait attiré une affluence considérable. L'église tendue de deuil, aux armes de l'Italie, présentait un aspect simple et grandiose, que l'éclat des lumières et la leur verdâtre des lampadères, rendait plus imposant encore. La cérémonie a commencé à midi précis et s'est terminée vers 1 heure et demie. Plusieurs morceaux d'harmonie et de chant ont été exécutés par la garde républicaine, par les chœurs de la maîtrise et par les principaux artistes du Théâtre Italien.

Dans l'assistance, nous avons remarqué M. le général d'Abzac, représentant le Maréchal président de la République, les ministres, les membres des bureaux du Sénat et de la Chambre des députés auxquels s'étaient joints un grand nombre de sénateurs et de députés, les membres du corps diplomatique, un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs, des représentants de la magistrature et des divers corps constitués, etc.

Les fils de la princesse Mathilde sont arrivés à midi moins un quart, les épaules couvertes du grand manteau de deuil. Ils étaient conduits par M. de Camondo et ont été reçus à l'entrée



par les principaux commissaires de la colonie italienne. Des sièges réservés les attendaient dans le chœur. Le service d'honneur était fait par la garde républicaine.

Rome, 17 janvier,

Le convoi funèbre est sorti du Quirinal à 10 heures, précédé de plusieurs détachements de troupes.

Le cortège comprenait un nombre très-grand de députations de tous les corps de l'État, les chefs de missions et les envoyés des gouvernements et des princes étrangers, les chevaliers de l'Annonciade et les représentants des princes appartenant à des familles souveraines.

Ensuite venait à cheval le premier aide-de-camp de Victor-Emmanuel portant l'épée du roi défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par le président du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, les présidents du Sénat et de la Chambre, et deux chevaliers de l'Annonciade.

Venaient ensuite : un maître de cérémonie portant la couronne de fer; le cheval de bataille de Victor-Emmanuel.

Les drapeaux d'armée, avec une escorte d'honneur, les représentants des instituts, des municipalités, des provinces, des Sociétés et des corporations.

Sur tout le parcours une foule immense emplissait les rues et les balcons qui étaient pavés de drapeaux couverts de crêpe. Le spectacle était émouvant. Le convoi est arrivé à une heure un quart au Panthéon où le service a été célébré.

Le duc d'Aoste suivait le cercueil.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

Les élections municipales, aujourd'hui complétées dans toute la France, ont donné une majorité écrasante au parti républicain; sur certains points elles ont été même au delà de nos propres opinions. Ce qui nous rassure sur l'avenir, c'est l'exemple du passé : c'est ainsi que le conseil municipal de Paris, pour n'en citer qu'un, n'a réalisé aucune des inquiétudes qu'il avait d'abord inspirées. M. Gambetta a dit très justement que pour former un parti, une année de gouvernement valait plusieurs années d'opposition.

Ce que nous voulons faire remarquer ici, c'est que les élections municipales ont été essentiellement politiques, beaucoup plus politiques que municipales. Nous n'avons aucunement l'idée d'en triompher, au contraire; en d'autres temps et dans d'autres circonstances, nous serions portés à le regretter. Nous croyons qu'en principe les élections locales devraient se faire en vue des intérêts locaux, et que le choix des électeurs municipaux devraient se porter de préférence sur les hommes qui connaissent le mieux et peuvent le mieux administrer leurs affaires. Oui, sans doute, et c'est à cette condition qu'avec le temps on pourrait arriver à l'établissement de la véritable et légitime commune, à l'autonomie locale sans préjudice de l'intérêt général et national.

Mais si ce principe, que nous croyons juste, est inapplicable dans les conditions actuelles, à qui la faute? Pas à nous, pas aux républicains qui n'ont pas fait la Constitution. L'Assemblée royaliste qui a fait la Constitution a voulu perpétuer son influence, et c'est dans ce but qu'elle a fait des conseils municipaux les principaux électeurs du futur Sénat. Quelle était son intention? c'était de remettre l'élection des sénateurs aux électeurs de campagnes, à ces ruraux sur lesquels elle croyait pouvoir compter. On a vu à quel point elle se trompait, et les élections municipales ont été encore plus accentuées que les élections législatives. Mais que pouvaient faire tous ceux qui, en théorie et en principe, auraient voulu donner la prééminence aux intérêts locaux sur les intérêts politiques, que pouvaient-ils faire en face de la nécessité créée par la Constitution elle-même? Ils ont dû aller au plus pressé; et, puisque la Constitution donnait aux conseils municipaux une part considérable, la plus considérable peut-être, dans la formation de la législature, et par conséquent dans la politique générale et dans l'établissement définitif de la forme du gouvernement, ils ont dû faire passer avant tout les considérations politiques, et prendre les hommes autant pour leurs opinions que pour leurs aptitudes.

Nous ne demandons pas mieux que de voir arriver le temps où on pourra s'occuper des affaires et de l'administration, au lieu de s'occuper exclusivement de politique. Mais il faut pour cela que le principe du gouvernement ne soit pas toujours mis en question. Or, il n'est que trop évident que les partis n'ont pas désarmé et n'ont renoncé à aucun de leurs desseins. Il était donc de la première im-

portance de prévoir et de s'assurer dans les élections municipales la majorité qui devra dans un an renouveler une partie du Sénat. Jusqu'à présent, le Sénat n'a point répondu au rôle pour lequel il était désigné, celui de modérateur, et c'est de lui que sont venues les provocations. La politique de combat en a fait son instrument, et on a pu le voir le jour où elle lui a demandé la dissolution d'une Chambre qui ne s'était distinguée que par sa modération. Les remplacements ne s'y font qu'à l'aide d'arrangements sans scrupule et de capitulations de conscience des moins édifiantes, non pas même au profit d'une opposition conservatrice et gouvernementale, mais à celui des adversaires déclarés de la forme de gouvernement établie dans la Constitution. C'est cette situation d'antagonisme entre les grands pouvoirs de l'Etat que les conseils municipaux nouvellement élus sont appelés à changer, et c'est pourquoi les élections devaient être nécessairement politiques.

JOHN LEMOINE.

Moniteur Universel.

Une polémique s'est engagée entre le *Moniteur universel* et l'*Union*. Le premier de ces journaux contient la déclaration suivante :

Nous n'avons pas plus travaillé à l'établissement de la République que nous ne travaillons à son renversement. Mais nous ne nous reconnaissons pas le droit de susciter des obstacles à la forme de gouvernement que le pays s'est donnée. Nous proclamons bien haut que cette forme de gouvernement est inférieure, au point de vue de la sécurité et de la liberté qu'elle devra donner au pays, à la monarchie constitutionnelle. Nous ne laissons passer aucune occasion de le répéter et nous pressons de nos vœux le moment où le pays aura acquis la même conviction que nous.

Mais nous croirions agir en mauvais citoyens si nous suscitons des difficultés ou des embarras au gouvernement républicain par cela seul que nous le considérons comme inférieur à celui qui a nos préférences. Nous n'attendons le succès de notre cause que de la persuasion, que de la réflexion qui tôt ou tard éclairera la conscience publique sur les avantages respectifs de la république ou de la monarchie constitutionnelle. Voilà quels sont les liens qui nous retiennent dans la république.

L'*Union*, se plaçant à un point de vue purement théorique, nous demande si nous plaçons la Constitution au-dessus du principe de l'hérédité. Nous n'hésitons pas à répondre : Oui, si par la Constitution il faut entendre le contrat passé entre le monarque et la nation. Oui, la Constitution est au-dessus du principe même de l'hérédité, la loi au-dessus du pouvoir royal; et nous en avons pour garant la parole même de M. le comte de Chambord qui a dit : « On a feint de comprendre que je plaçais le pouvoir royal au-dessus des lois, et que je rêvais je ne sais quelles combinaisons gouvernementales basées sur l'arbitraire et l'absolu. Non, etc. »

C'est pour avoir voulu pousser le pouvoir royal au-dessus des lois, selon la belle expression de M. le comte de Chambord, que Jacques II a pris le chemin de l'exil, et que le principe de l'hérédité a dû fléchir chez nos voisins d'Angleterre, devant la Constitution, devant le contrat passé entre le souverain et la nation, devant les lois.

République française

La fameuse messe commémorative pour Napoléon III a été célébrée cette année comme les années précédentes, devant le même public composé d'anciens fonctionnaires de l'empire et de leurs gens. C'est ce que l'*Ordre*, dans un français tout à fait extraordinaire, nomme imperturbablement « la meilleure partie de la France, qui passe devant la mémoire vénérée du chef qui n'est plus et à l'horizon de ce jeune exilé qui travaille, calme et réfléchi, à l'écart, pour lui aussi devenir l'instrument de la Providence qui veille sur la France. »

Cette meilleure partie qui passe devant une mémoire et à l'horizon d'un exilé... est dénombrée dans des listes copieuses, mais, hélas! peut-être incomplètes. Les feuilles du parti annoncent qu'elles inscriront les noms de ceux qui auraient été oubliés. Les bureaux sont ouverts; tous ceux qui voudront avoir assisté à la cérémonie de Saint-Augustin n'ont qu'à expédier leurs cartes.

Marius Martin, candidat bonapartiste, n'est pas élu. Le bonapartisme militant ne sera pas représenté au Conseil municipal de Paris, mais il n'y a pas là de quoi se décourager. Marius Martin n'a pas en moins de deux cent trente-neuf voix! C'est un joli chiffre, c'est un succès! Diantre! Deux cent trente-neuf démocrates bonapartistes dans Paris, ce n'est pas une petite affaire, surtout si la qualité répond à la quantité. On devait s'attendre, du reste, à une manifestation imposante du parti. Le comité Marius Martin n'avait rien négligé. Il avait même lâché sa petite réunion électorale, une réunion présidée par M. Haentjens et agrémentée d'un discours de M. Robert Mitchell, le grand chef du parti. M. Jules Amigues manquait, mais il s'était fait représenter par un télégramme annon-

çant qu'il était retenu à Chislehurst par le prince impérial. Ce jeune homme n'aurait pu se consoler du départ d'Amigues. Vous saisissez la nuance : ce télégramme ne dit pas que M. Jules Amigues est retenu auprès du prince, mais qu'il est retenu par le prince. C'est un télégramme de haute faveur. Décidément le bonapartisme « démoc-soc » l'emporte dans les conseils de Chislehurst. Les Vengeurs de Flourens triomphent.

INFORMATIONS

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

Je désirerais connaître sans retard les vœux émis par les conseils généraux dans leur session de décembre dernier, en ce qui concerne les chemins de fer, soit d'intérêt général, soit d'intérêt local.

Je vous invite à m'adresser d'urgence ampliation de chacune des délibérations qui ont été prises à ce sujet par le conseil général de votre département.

En outre, je vous engage à vous mettre directement en rapport avec le président de la commission instituée par mon arrêté du 7 courant, pour l'examen des questions de chemins de fer intéressant la région dans laquelle se trouve compris votre département; vous lui adresseriez toutes les observations que vous jugeriez utiles relativement au classement, dans le réseau d'intérêt général, des lignes qui vous sembleraient répondre aux besoins du pays.

Vous provoquerez, s'il y a lieu, les avis des chambres de commerce et des comités consultatifs existant dans votre département.

Le ministre des travaux publics,  
C. DE FREYCINET.

Le *Figaro* annonce que l'empereur d'Autriche a fait connaître son intention de se rendre à Paris vers le milieu du mois de juin pour visiter l'Exposition universelle.

Le *Journal des Débats* déclare qu'on ne peut que louer M. le ministre de l'instruction publique de l'activité et de la prudence avec lesquelles il a entrepris la réforme de nos lois d'enseignement. Il le félicite particulièrement de penser à enlever la nomination des instituteurs aux préfets pour placer ces modestes mais intéressants fonctionnaires sous l'autorité de leurs chefs légitimes.

« La nomination par le recteur, dit-il en terminant, est la solution la plus simple, la plus logique, la plus aisée à appliquer, enfin la plus libérale; c'est pour cela sans doute que M. Bardoux s'y est arrêté. Tous les partisans de bonnes et fécondes réformes lui en sauront gré. »

A l'occasion des prières publiques qui ont été dites dimanche. M. l'évêque de Versailles a prononcé une allocution. Il s'est adressé dans les termes les plus conciliants aux députés et aux sénateurs présents.

Vous êtes l'élite de la nation, ses légitimes représentants. Votre mandat n'a de limites que celles qu'il trouve dans la Constitution. Or, c'est en vertu d'une volonté nationale et réfléchie, que vous êtes ici pour prier. Tous les jours vous représentez la nation devant les autres peuples et devant elle-même; aujourd'hui vous la représentez devant Dieu.

Puisse le souverain Seigneur de toutes choses exaucer la prière que nous allons former! Il a dit par son divin Fils que, lorsque deux ou plusieurs s'entendraient pour lui demander une même chose, il serait au milieu d'eux et qu'il les écouterait. Nous sommes nombreux dans cette enceinte, nous y sommes en nombre presque infini par ceux que vous représentez. Demandons tous ensemble la paix, l'union des cœurs, la prospérité du travail, tous ces biens essentiels d'une nation; demandons-les avec foi, et notre prière ne sera pas superflue.

Le prélat a protesté ensuite contre le matérialisme et l'athéisme, et il a continué en ces termes :

Pour éviter ces erreurs, attachons-nous fermement à Jésus-Christ, représenté et continué par son Eglise. Mais ne croyez pas, messieurs, si je nomme l'Eglise, que je vienne demander en son nom rien qui puisse répugner à vos consciences ou qui soit contraire à vos droits.

L'Eglise ne rêve aucun empiètement sur le pouvoir civil. Société des âmes, faite pour exercer un empire tout spirituel, elle ne demande à la terre que la place nécessaire pour vivre et la protection indispensable pour accomplir sa mission.

Dociles à ses enseignements, ses enfants sont les plus dévoués serviteurs de leur patrie terrestre, les

plus fidèles observateurs des lois; ils ne réclament rien que la paix, la liberté et la justice, toujours prêts à rendre à César ce qui est à César, pourvu qu'ils puissent rendre à Dieu ce qui n'est dû qu'à Dieu.

Cette déclaration, opportune aujourd'hui en présence d'accusations répétées avec une persistance calculée, je la fais dans toute la sincérité de ma conscience d'évêque et de citoyen, en union avec tous mes frères de ce clergé français si réservé, si calme devant la calomnie et l'insulte, si facile au pardon, si exercé à la pratique de l'abnégation et de la charité.

Tous les bruits répandus par les journaux relativement au changement de fonctions de M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, secrétaire de la présidence sont dénués de fondement.

Il n'a jamais été question que M. d'Harcourt quittât le secrétariat de la présidence.

M. d'Harcourt est depuis quelques jours à Cannes; son frère, M. Bernard d'Harcourt, est parti pour le rejoindre, et ils doivent tous les deux faire un voyage de quelques semaines en Italie.

(*Moniteur universel.*)

Le mouvement administratif dans lequel le Lot s'est trouvé compris, a remplacé ou changé de résidence 25 sous-préfets ou secrétaires généraux, et 117 conseillers de préfecture. Un grand nombre de ces fonctionnaires ont appartenu à l'administration, et n'en sont sortis qu'à près le 16 mai pour y rentrer maintenant.

Nesachant plus à quel saint imaginaire se vouer, les feuilles bonapartistes battent la campagne et inventent par ci, par là, des crises ministérielles. Elles disent M. Dufaure furieux, M. Borel dégoûté, M. Waddington insuffisant, M. Léon Say jaloux de M. de Marcère ambitieux; tableau complet.

M. Dufaure n'est pas furieux; il ne veut pas s'en aller, et persuadé comme ses collègues, que des réformes sont indispensables dans la magistrature, il prépare un grand mouvement : quatre procureurs généraux, cinq peut-être seront révoqués.

M. Borel travaille beaucoup, approuve l'attitude ferme et conciliante à la fois de ses collègues, ne donnera pas sa démission.

M. Waddington n'est ni insuffisant, ni dangereux. Il est très bien vu du corps diplomatique.

M. Léon Say ne dispute pas à M. de Marcère la présidence du conseil, laquelle du reste n'est pas vacante.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1877.

Des documents statistiques sur le commerce de la France pendant l'année 1877, qui viennent d'être publiés, il résulte que les importations se sont élevées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1877, à 3,756,368,000 fr., et les exportations à 3,484,323,000 fr. En 1876, les importations avaient monté à 3,988,363,000 fr. et les exportations à 3,575,594,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

	1877	1876
Importations	3,756,368,000	3,988,363,000
Objets d'alimentation.	957,668,000	972,960,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie...	2,154,067,000	2,367,833,000
Objets fabriqués...	450,456,000	463,405,000
Autres marchandises.	194,177,000	184,165,000
Total...	3,756,368,000	3,988,363,000
Exportations	3,484,323,000	3,575,594,000
Objets fabriqués...	1,846,093,000	1,894,268,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.	1,448,736,000	1,487,716,000
Autres marchandises.	189,494,000	193,610,000
Total...	3,484,323,000	3,575,594,000

On voit par ces tableaux que d'une année à l'autre, les importations ont baissé d'environ 232 millions et les exportations de près de 91 millions, soit en tout environ 323 millions.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par arrêté préfectoral la chasse sera close, dans le département du Lot, le dimanche au soir, 3 février 1878.



Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 9 janvier courant, M. Jules Caviolle, secrétaire général, est délégué pour procéder, dans l'arrondissement de Cahors à la vérification des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1877.

On écrit de Carcassonne, en date du 15 :

« Le temps est toujours ici relativement rigoureux. La nuit dernière, le thermomètre s'est abaissé jusqu'à huit degrés au-dessous zéro. La montagne Noire est ensevelie sous un manteau de neige ; aussi le vent du nord, qui persiste à souffler avec violence depuis plusieurs jours, semble transformer la vallée de l'Aude en une autre Sibérie.

« Le froid est glacial, et la nuit et le jour, en dépit d'un pâle soleil qui se montre à l'horizon. Par suite des effets de cette température anormale, la navigation du canal du Midi est suspendue, l'état de congélation du canal ne permettant pas aux barques de s'aventurer même à l'entrée du canal latéral. Sur une assez grande étendue, l'épaisseur de la glace est de cinq centimètres et demi. »

On écrit de Lodève, en date du 15 :

« Nous avons eu, hier, un froid de 8 degrés au-dessous de zéro.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 19 Janvier.

Naissances.

Bouysson, François, rue des Cadourques.  
Garrigue, Emile, à Labarre.  
Sers, Thérèse, rue du Peigne.  
Delpon, Marie, à Saint-Henri.  
Frey, Jeanne, Port-Bullier.

Mariages.

Pélessié, Jean, et Marabelle, française.  
Lacoste, Alexandre, et Lacombe, Anaïs.

Décès.

Pelaprat, Gabriel, 71 ans, au Pont-Neuf.  
Cassan, Jean, 23 mois, à Labarre.  
Castagné, Marguerite, 68 ans, rue Rempart.  
Molinié, Marguerite, 87 ans, à Saint-georges.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous serai très-obligé de bien vouloir annoncer dans votre estimable journal le spectacle qui sera joué mardi, 22 courant, sur le théâtre de Cahors, par la troupe de M. Emile Auguste, seul directeur autorisé à représenter le plus grand succès du jour :

Les Dominos roses,

pièce en trois actes, par MM. Delacour et Hennequin.

Le spectacle commencera par *la Tasse de Thé*, pièce en 1 acte.

Lever du rideau à 8 heures précises.

Agréés, etc.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 17 janvier.

**Céréales et Farines.** — Les correspondances reçues ce matin des marchés de la province ne signalent aucun changement. Les prix des blés sont stationnaires sur quelques balles. Hier à Lille, les prix ont fléchi de 0,25. Marseille est très-calme, les ventes de la journée ont été de 1,700 hectol., livrable sans affaires. A Bordeaux, en l'absence de tout autre débouché que la consommation locale, les affaires restent calmes, mais les prix sont fermement tenus. A Nantes, même situation de calme. En Angleterre, les avis des marchés de l'intérieur ne signalent aucun changement; les affaires sont des plus calmes, les prix stationnaires. Au marché des cargaisons flottantes disponibles, les affaires sont momentanément suspendues. On offre à la vente 11 cargaisons froment, formant un total de 40,098 quarts et 3 cargaisons farine, formant un total de 4,107 sacs.

Sur les places allemandes, les blés de tenue ont une meilleure tendance à Cologne, mais ils restent calmes et faibles à Berlin et à Hambourg.

A Pesth, la tendance est calme. Les avis télégraphiques de New-York annoncent une baisse de 10 c. sur les farines, et les prix sans changement sur les froments. Stocks visibles aux Etats-Unis à la date du 12 janvier : froment 9,600,000 bushels; maïs 6,200,000 contre froment 12,400,000 et maïs 10,400,000 bushels au 13 janvier 1877.

A Paris, les farines de consommation sont sans variation aux prix extrêmes de 66 à 71 fr. le sac de 159 kilos, toile à rendre. Marque Dablay, 71.

En spéculation, les farines 8 marque ont été très-calmes pendant la réunion commerciale les prix en baisse 0,50 à 0,75 sur le rapproché et de 0,25 à 0,50 sur les tenues éloignées.

Les blés de tenue ont été calmes aux cours précédents. Les seigles et les avoines sans changement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 19 janvier.

Le Gouvernement voudrait que la Chambre vote le budget pour la fin d'avril, et put avoir un congé de trois ou quatre mois à l'ouverture de l'Exposition universelle, de manière à laisser le pays libre de toute préoccupation parlementaire. M. Gambetta joindrait ses efforts, assure-t-on, à ceux des ministres,

pour obtenir le vote total du budget de 1878, pendant cette session.

Paris, 19 janvier, 11 h. 55, matin.

Hier, la Chambre des députés a annulé trois élections, notamment celle de M. le duc de Larocheoucauld. L'opinion publique et les journaux modérés sont mal impressionnés par ces procédés.

Paris, 1 h. soir.

Les plénipotentiaires turcs ont rencontré à Tirnovia le grand-duc Nicolas, lequel a répondu vouloir faire connaître ses conditions à Andrinople seulement; en conséquence, l'ordre a été donné aux troupes ottomanes d'évacuer Andrinople.

Les dépêches de Saint-Petersbourg sont moins confiantes dans la paix immédiate.

Paris, 19 janvier, 2 h. 40 soir.

Les Russes sont entrés à Philippopoli. L'incendie de la ville a été éteint par eux.

On croit que les Russes entrèrent ce soir à Andrinople.

Les troupes turques se replient pour couvrir Constantinople.

Les populations fuient en masse.

Bourse de Paris

Cours du 19 janvier.

Rente 3 p. %/..... 73.20  
— 4 1/2 p. %/..... 103.25  
— 5 p. %/..... 109.35

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 18 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.205 »	3.205 »
Crédit foncier.....	640 »	642 50
Or léans-Actions.....	1.105 »	1.105 »
Orléans-Obligations.....	340 »	340 »
Suez.....	765 »	766 25
Italien 5 %/.....	72 35	72 50

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le

remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un bon nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations, M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

3

AVIS MÉDICAL

LE REVEILLEUR DE VIE

Les guérisons innombrables obtenues et que l'on obtient chaque jour dans la plupart des maladies, même dans celles réputées chroniques ou incurables prouvent la supériorité incontestable de la méthode rapide et naturelle du Réveilleur de vie importé en France depuis plus de 15 ans par le Docteur Lipkan. — MM. Meyer et Eichhoff-Meyer, oculistes opticiens seuls dépositaires pour toute la France.

Traitement spécial par l'Exanthémation artificielle au moyen du Réveilleur de vie, des Maladies des Yeux telles que la Cataracte, Amaurose, maladies du corps vitré, de la Rétine et du nerf optique, maladie des muscles de l'œil (strabisme) maladies des paupières et des voies lacrymales, Paralysies des nerfs moteurs etc.....

(Les myopes et les presbytes ont tout intérêt à visiter ces célèbres spécialistes).

Maladies Rhumatismales de toute forme, goutte, névralgies, paralysies, affections de l'estomac et de la poitrine, asthme, esquinancie, angine, croup, maladies des voies urinaires, et toutes les maladies provenant du sang. Voir dans les journaux de médecine le rapport à l'Académie de Médecine de Paris par Monsieur le Docteur professeur Gibert. MM. Meyer, Oculiste-Opticien et le docteur Pausset.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de Cat; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Ssek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

19 janvier 1878.

(5)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Première partie.

II

LES ONZE

— L'aurore de la vie est un réveil dit encore l'inconnu.

Et celui qui avait déjà parlé répondit de nouveau :

— La fin est une triste réalité !

— Qui sommes-nous ?

— Les Onze.

Alors l'inconnu, qui semblait parler en maître, leva son chapeau plutôt par calcul que par politesse, et reprit :

— C'est donc bien vous, messieurs ? Soyez les bienvenus. J'avais à vous parler et nous pourrions causer ici en toute sécurité. On n'épie par des hommes qui

causent en plein air.

L'homme que nous venons d'appeler l'inconnu était, nous l'avons dit, d'une taille au-dessus de la moyenne.

Il portait le costume des seigneurs du temps; seulement, dans sa mise sévère plutôt qu'élégante, on ne voyait pas ces hochets, ces rubans, que les marquis d'alors empruntaient à la toilette des femmes.

Un pourpoint de drap noir sur un justaucorps violet foncé serrait sa taille noble et élancée; un col étroit, un jabot de dentelle noire, des manchettes semblables au jabot, étaient les seuls points clairs de son habillement.

Il portait encore une culotte de velours noir, des bas de soie noirs et des bottes garnies d'éperons qui dénonçaient un cavalier.

Comme homme, il paraissait avoir trente-cinq ans et en avait quarante peut-être.

Une tête belle, expressive, encadrée de beaux cheveux noirs, attirait l'attention.

Le sourire était fier et souvent ironique; les yeux noirs et grands avaient une expression de dure fixité qui gênait l'interlocuteur assez hardi pour soutenir son regard profond.

La main fine et aristocratique jouait par habitude et souvent, avec le gland qui pendait à la poignée de son épée.

En somme c'était un beau cavalier.

— Vous êtes notre chef, dit l'un des dix auxquels il s'était adressé, parlez donc

et expliquez-nous pour quel motif vous nous avez mandés.

— Le voici, reprit l'inconnu d'une voix basse mais intelligible. Le roi de France va bientôt revenir des Pays-Bas, où, vous le savez comme moi, il a remporté de grandes et sanglantes victoires.

Un murmure que l'on aurait pu prendre pour une menace accueillit le prélude du discours de l'orateur.

Celui-ci continua :

— Pour fêter la rentrée triomphale de leur roi dans sa capitale, les Parisiens ont voté une somme considérable et ils lui élèvent ici même un arc de triomphe.

Un nouveau murmure, plus menaçant que le premier, sortit du groupe sourdement.

— Ainsi que vous pouvez vous en apercevoir, poursuivit l'inconnu, chaque jour voit arriver vers sa fin la porte Saint-Denis.

— Après tout, que nous importe ? fit celui qui avait parlé le premier, vieillard à tête blanche, qui semblait plus calme que le reste des Onze.

— Ce qu'il nous importe, s'écria le chef en s'échauffant, c'est que cette entrée triomphale, qui est pour nous une injure sanglante, une seconde défaite, ne soit pas le soufflet du vainqueur sur la joue du vaincu.

Avez-vous oublié, sire de Bourgneuf qui m'interrompez, que vos deux fils, deux

braves enfants, jeunes et beaux, l'espérance et la consolation de votre vieillesse, ont péri tous deux au passage du Rhin, sous le feu des Français ?...

Avez-vous oublié, baron Plumkett, dit-il en se tournant vers une autre personne, votre esclavage honteux ?...

Avez-vous oublié, major Burick, que le vainqueur vous a foulé aux pieds de ses chevaux, vous l'officier le plus respectable de la Hollande ?...

Ne sentez-vous plus, vous tous qui m'écoutez, les meurtrissures de vos bras à la place où se rivaient vos chaînes ?

Quant à moi, je n'oublierai pas qu'à la bataille de Rheinberg, ville dont je suis comte et seigneur, le roi Louis XIV lui-même m'a vaincu; ce qui ne s'effacera jamais de ma mémoire surtout, c'est qu'il m'a laissé la vie comme à un ennemi peu à craindre, c'est qu'il ma grâcié devant tous comme si j'étais coupable, c'est qu'il m'a abaissé !

Le comte de Rheinberg avait prononcé cette apostrophe avec tant d'élan et de farouche énergie, que les conjurés électrisés s'écrièrent d'une seule voix :

— Vengeance ! vengeance !

Un silence solennel suivit se cri.

Le sire de Bourgneuf, celui dont l'âge tempérait la vivacité, reprit le premier la parole.

— Vous avez raison, monsieur le comte, dit-il, la Hollande subjuguée et pil-

lée... les âmes de mes pauvres fils et de tant d'autres victimes demandent des vengeurs; mais je suis vieux et je sais par expérience qu'il ne suffit pas de crier vengeance pour réussir. Le roi de France est puissant et nous sommes faibles... Qui nous soutiendra ?

— Notre courage ! répondit le comte de Rheinberg.

— C'est beaucoup et c'est peu, fit le sire de Bourgneuf.

— Écoutez donc, messeigneurs; ce que je vous confie est mon secret et ma force, c'est là ce qui me fait votre chef. Deux jours après cette bataille maudite où je fus vaincu, j'attendis le prince Guillaume d'Orange murmurer ces paroles :

« — Louis XIV éclipsera toujours ma gloire et gênera mes allures; je serais bien reconnaissant, même envers le diable, s'il lui était agréable de faire descendre soudainement le roi de France au tombeau. »

Je m'approchai.

« — Sire, lui dis-je, si Satan avait cette hardiesse, il lui faudrait pour venir sur terre prendre une figure humaine.

« — Je suis de votre avis, comte, me dit le prince avec ce sourire insignifiant qui cache si bien ce qui se passe dans l'âme.

« — Eh bien, repris-je, supposez que je suis Satan en personne et que je me mets à votre disposition.

(A suivre.)



# Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

## MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

### M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

#### AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

### Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections à condition, à toutes les personnes qui en font la demande.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,  
Le gérant de la Maison,  
Jacques FONTÈS.

## TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811  
**PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

## PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a dépérissement; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de noircir les dents. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients: c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie-droguerie Vinel.

## TEINTURERIE ET CARDERIE

### CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le S<sup>r</sup> CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

### Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

## J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

## GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVFUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE  
en faisant usage constant de la



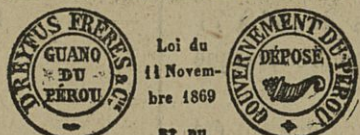
C'est la  
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE  
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

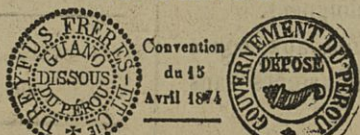
## DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
Concessionnaires du

## GUANO DU PEROU



## GUANO DISSOUS DU PEROU



### DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.  
Cherbourg, chez M. Ernest LLAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.  
Hâvre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Co.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Co.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN  
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

## VIN

BI-DIGESTIF DE

## CHASSAING

à la  
PEPSINE ET À LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la  
DIGESTION

12 ans de succès

contre les

DIGESTIONS DIFFICILES

OU INCOMPLÈTES

MAUX D'ESTOMAC,

DYSPEPSIES, GASTRALGIES,

PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,

AMAIGRISSEMENT, CONSTIPATION,

CONVALESCENCES LENTES,

VOMISSEMENTS...

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6

de trouver dans les principales pharmacies.

## CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

## DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN  
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires

## LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoire à vendange, système universel Mabilley de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.  
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

## LA VELOUTINE

EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — 41 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

## BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRES ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOPLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

## PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls 1,50. Se défier des contrefaçons.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES

## EAUX-BONNES

R. Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.  
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.

Uniques contre la Phthise pulmonaire.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.